

Permis d'Urbanisme CODT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme CODT au nom de Madame Catherine LEGRAND demeurant Lorcé 86 à 4987 STOUMONT pour la transformation et l'extension d'une habitation avec modification de voirie sur un terrain situé Lorcé, 80 à 4987 Stoumont, et cadastré 5^e division, section A n°441/H.

Le projet vise la modification d'une voirie communale en vue du rachat d'un excédent conformément au décret du 06.02.2014 relatif à la voirie communale et s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural en ce qui concerne: toiture plate - bardage bois - baie horizontale

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. 12 (Décret voirie) Dans les quinze jours à dater de la réception de la demande, le collège communal soumet la demande à enquête publique conformément à la section 5;
- D.IV.40 (CoDT) Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide -

L'enquête publique est organisée conformément à l'article D.VIII.7 et suivants du Code du Développement Territorial .

Le dossier peut être consulté **sur RDV** durant la période d'enquête à **l'accueil** de l'Administration (service population 080/29.26.50), à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou à un autre moment sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56. Le service est fermé des 15 juillet au 15 août.

L'enquête publique est ouverte le 11.07.2025 et clôturée le 09.09.2025¹.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@stoumont.be

1 **Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 25 décembre au 1^{er} janvier**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période **sur rendez-vous** pendant les heures d'ouverture auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 09.09.2025 à la commune.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet